

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

Le treize avril deux mil vingt-et-un à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 06 avril 2021 Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M LEVEQUE Pascal, M DEHON Gérard, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme SIMONETTI Sandrine, Mme LACROIX Audrey, Mme OBLED Aurélie, Mme SOUBRIER Amandine, M CORMONT Corentin.

Absents excusés : M LEGRAND Jean-Pierre, procuration à Mme CATTEAUX Annick ; M JOURDAIN Philippe, procuration à M BOVELETTE Marc.

Le conseil a choisi M CORMONT Corentin pour secrétaire.

QUESTION N° 11/2021

TRANSFERT DE LA COMPETENCE URBANISME A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI

Rapporteur : Monsieur Christian DUMONT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-17 et 18, et 5214-16,

Vu l'article 136 (II) de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR),

Considérant les dispositions de l'article 136 de la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, autorisant sous conditions, les communes à s'opposer au transfert automatique à l'EPCI dont elles dépendent, de la compétence en matière de PLU.

Considérant que si au moins 25% des communes membres de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, représentant au moins 20% de sa population s'y opposent avant le 1^{er} juillet 2021, le transfert de la compétence PLU n'intervient pas.

Considérant que, si le transfert de la compétence urbanisme au profit de la Communauté d'Agglomération de Cambrai est adopté, ses communes perdraient la gestion de leur PLU communal, au moyen duquel elles gèrent notamment l'aménagement et les conditions d'urbanisation de leur territoire.

Considérant que, dans ce cas de figure, la communauté d'agglomération serait seule maîtresse de la gestion de l'urbanisation, du développement et de l'aménagement du territoire de ses communes membres en application d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui serait mis en place.

Par conséquent, je vous propose de vous prononcer pour ou contre le transfert à la communauté d'agglomération de Cambrai de la compétence urbanisme.

APRES DELIBERE, LE TRANSFERT DE COMPETENCE EST REFUSE A L'UNANIMITE

QUESTION N° 12/2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre COUVENT

Le compte administratif a pour rôle de présenter l'exécution du budget par le Maire. Il reprend à la fois les prévisions, les réalisations (titres et mandats), et fait apparaître les soldes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Pour l'année 2020, les résultats sont les suivants :

Dépenses de fonctionnement :3 022 358,15 €
Recettes de fonctionnement :3 935 307,29 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :..... 912 949,14 €

Dépenses d'investissement :.....1 122 504,66 €
Recettes d'investissement1 185 939,55 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 63 434,89 €

RESTES A REALISER

Dépenses d'investissement642 105,64 €
Recettes d'investissement.....0,00 €

Par conséquent, et compte tenu que le résultat d'investissement est déficitaire après imputation des restes à réaliser, il conviendra de procéder à l'affectation des résultats.
Je vous propose également d'approuver le compte de gestion du receveur.

ADOPTE A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION (Monsieur le Maire, sorti au moment du vote).

QUESTION N° 13/2021

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre COUVENT

Le compte administratif 2020 fait apparaître un résultat d'investissement excédentaire brut de 63 434,89 €.

Toutefois, après imputation des restes à réaliser, le résultat d'investissement devient déficitaire. Il conviendra donc de procéder à l'affectation des résultats comme suit :

Excédent de fonctionnement = 912 949,14 €
Excédent brut d'investissement = 63 434,89 €
Restes à réaliser en dépenses = 642 105,64 €
Restes à réaliser en recettes = 0,00 €

Besoin de financement à la section d'investissement = 578 670,75 €
Affectation des résultats à prendre sur l'excédent de fonctionnement, soit 578 670,75 €.
L'excédent de fonctionnement définitif sera ainsi ramené à 334 278,39 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTION N° 14/2021

BILAN DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS - ANNEE 2020

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre COUVENT

L'article 11 de la loi du 8 février 1995 prévoit que les collectivités locales doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières. Ce bilan est annexé au compte administratif de la collectivité.

En 2020, le bilan des cessions et acquisitions s'établit comme suit :

VILLE de NEUVILLE SAINT REMY

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

ACQUISITIONS

Désignation du bien	Localisation	Références Cadastres	Origine de Propriété	Identité du Cédant	Achat
Bâtiment (Corps de Ferme)	191 rue de Lille	AE 3 et AE 4	Consorts MASSIN	Consorts MASSIN	400 000,00 €

CESSIONS

Désignation du bien	Localisation	Références Cadastres	Origine de Propriété	Identité du Cessionnaire	Montant
TOTAL					

Après délibéré, le conseil municipal prend acte des cessions et acquisitions pour l'année 2020.

QUESTION N° 15/2021

BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre COUVENT

Le budget est l'état de prévision des recettes et des dépenses pour une année donnée. Il regroupe la totalité des recettes et des dépenses communales, ainsi que les reports de l'exercice précédent.

Pour cette année 2021, il se résume de la façon suivante :

VILLE

Section de fonctionnement : 3 434 000,00 Euros
Section d'investissement : 1 878 600,00 Euros

Je vous invite :

- à approuver le budget primitif 2021 tel que présenté
- à autoriser Monsieur le Maire à mettre en place les financements nécessaires au budget dans les meilleures conditions et lui donner à cet effet toute délégation utile.

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTION N° 16/2021

TAUX DES TAXES 2021

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre COUVENT

Le vote du budget est également l'occasion de décider des taux d'imposition pour l'année, à savoir taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti.

Il est précisé que dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, les communes doivent délibérer, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les conseils municipaux en 2020 et du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 2020 (soit 19,29%). Pour rappel, le taux communal de TFPB était de 25,25% en 2020.

Par conséquent, je vous invite à établir les taux d'imposition 2021 de la manière suivante :

Foncier Bâti : 44,54 %
Foncier Non Bâti : 49,80 %

ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTION N° 17/2021

INSTALLATION DE RADARS PEDAGOGIQUES DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DE LA REPARTITION DES AMENDES DE POLICE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans un souci constant de sécurité de chacun, la ville envisage l'acquisition et l'installation de deux radars pédagogiques, rue du Moulin et rue de Sainte Olle.

Le coût estimatif du projet est de l'ordre de 2 730 €HT, subventionnable à hauteur de 75% par le Département au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Par conséquent, je vous propose :

- de décider de l'acquisition et de l'installation de deux radars pédagogiques ;
- de décider de la demande de subvention auprès du Département du Nord au titre de la répartition du produit des amendes de police ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTION N° 18/2021

TARIFS COMMUNAUX

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre COUVENT

Je vous propose d'examiner et d'adopter les tarifs des services communaux réévalués en moyenne de 2%.

Cette augmentation entrera en vigueur au 1^{er} mai 2021.

A noter que les tarifs concernant le restaurant scolaire et les centres de loisirs ne sont pas repris dans le tableau ci-dessous dans la mesure où ils dépendent du dispositif LEA (Loisirs Equitables Accessibles), contractualisé avec la Caisse d'Allocations Familiales et soumis à plafonnement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NATURE	Tarif actuel	Tarif proposé	Tarif adopté
Salle PASTEUR-GUILLAUMET			
NEUVILLOIS			
VIN D'HONNEUR	212,00	216,00	216,00
REPAS 1 JOUR	427,00	435,00	435,00
REPAS 2 JOURS	568,00	579,00	579,00
CUISINE	88,00	90,00	90,00
LAVE-VAISSELLE	36,00	37,00	37,00
ASSEMBLEE GENERALE	432,00	441,00	441,00
NON NEUVILLOIS			
VIN D'HONNEUR	316,00	322,00	322,00
REPAS 1 JOUR	644,00	657,00	657,00
REPAS 2 JOURS	855,00	872,00	872,00
CUISINE	139,00	142,00	142,00
LAVE-VAISSELLE	36,00	37,00	37,00
ASSEMBLEE GENERALE	432,00	441,00	441,00
En cas de location pour les deux salles le tarif sera multiplié par 1,5			
Salles Jacques PREVERT - Jean BARATTE			
NEUVILLOIS			
VIN D'HONNEUR	154,00	157,00	157,00
REPAS 1 JOUR	310,00	316,00	316,00
REPAS 2 JOURS	409,00	417,00	417,00
LAVE-VAISSELLE	36,00	37,00	37,00
NON NEUVILLOIS			
VIN D'HONNEUR	233,00	238,00	238,00
REPAS 1 JOUR	468,00	477,00	477,00
REPAS 2 JOURS	609,00	621,00	621,00
LAVE-VAISSELLE	36,00	37,00	37,00
Salle des cérémonies			
UNE JOURNEE	96,00 €	98,00	98,00
Salle Marie Curie			
UNE JOURNEE	275,00 €	280,00	280,00
SALLE JACQUES ANQUETIL			
UNE JOURNEE	350,00 €	357,00	357,00
DIVERS			
REMORQUE FRIGO	133,00	136,00	136,00
REMORQUE FRIGO Caution	259,00	264,00	264,00
PODIUM	516,00	526,00	526,00
PODIUM - Caution	457,00	466,00	466,00
CIMETIERE			
TAXE D'INHUMATION 30 ANS	52,00	-	-
TAXE D'INHUMATION 50 ANS	104,00	-	-
TAXE D'INHUMATION 100 ANS	207,00	-	-
TAXE D'INHUMATION PERPETUITE	398,00	-	-
TAXE D'INHUMATION COLOMBARIUM	53,00	-	-
TAXE D'EXHUMATION	53,00	-	-
ACHAT CONCESSION	380,00	388,00	388,00
ACHAT CASE ANCIEN COLOMBARIUM	960,00	979,00	979,00
ACHAT CASE NOUVEAU COLOMBARIUM	624,00	636,00	636,00
ACHAT CAS BAS ANCIEN COLOMBARIUM	479,00	489,00	489,00

DISPERSION CENDRES JARDIN DU SOUVENIR	45,00	46,00	46,00
VENTE CAVEAUX ANCIENS			
2 places en ruine	457,00	466,00	466,00
2 places vétusté normale	843,00	860,00	860,00
3 places en ruine	551,00	562,00	562,00
3 places vétusté normale	1077,00	1 099,00	1 099,00
4 places en ruine	782,00	798,00	798,00
4 places vétusté normale	1229,00	1 254,00	1 254,00
par place supplémentaire	240,00	245,00	245,00
CAVEAU COMMUNAL			
1ER MOIS / Semaine	34,00	35,00	35,00
2EME MOIS / Semaine	90,00	92,00	92,00
3EME MOIS / Semaine	101,00	103,00	103,00
Droit de place AUTRE			
Occupation du domaine public par un commerçant (le m ²)	0,50 €	0,50	0,50
Vente au déballage (camion) - Cirque	140,00	143,00	143,00
Vente au déballage (type marché)	6,00	6,00	6,00
CAUTION pour les cirques	340,00	347,00	347,00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40.

DUMONT Christian	Maire	
COUVENT Jean-Pierre	Adjoint	
PLUVINAGE Nadine	Adjointe	
LEGRAND Jean-Pierre	Adjoint	Absent excusé Procuration à Annick CATTEAUX
CATTEAUX Annick	Adjointe	
BARBRY Jean-Marie	Adjoint	
LIENARD Evelyne	Adjointe	

BOVELETTE Marc	Adjoint	
POTAUX Annie	Conseillère municipale	
BOULET Jean-Marc	Conseiller municipal	
CHAUWIN Francine	Conseillère municipale déléguée	
CARRIERE Guy	Conseiller municipal délégué	
MAGERE Marie-France	Conseillère municipale	
DUPONT Marie-Thérèse	Conseillère municipale	
LEVEQUE Pascal	Conseiller municipal	
DEHON Gérard	Conseiller municipal	
COUVEZ José	Conseiller municipal	
NOWAK Daniel	Conseiller municipal	
COUTELARD Catherine	Conseillère municipale	

TABARIE Didier	Conseiller municipal	
LABALETTE Martine	Conseillère municipale	
JOURDAIN Philippe	Conseiller municipal	Absent excusé Procuration à Marc BOVELETTE
SIMONETTI Sandrine	Conseillère municipale	
LACROIX Audrey	Conseillère municipale	
OBLED Aurélie	Conseillère municipale	
SOUBRIER Amandine	Conseillère municipale	
CORMONT Corentin	Conseiller municipal	